

YVES FROMION

DEPUTE DU CHER

PRESIDENT DE LA COMMISSION SPECIALE

CHARGEE DE VERIFIER ET D'APURER LES COMPTES

MAIRE D'AUBIGNY SUR NERE

YF/LR/SC/10.72

Aubigny sur Nère, le 29 mars 2010

Madame le préfet,

Il m'a été donné de prendre connaissance par hasard du projet de schéma régional éolien dont l'élaboration date de fin janvier 2010.

Permettez-moi d'exprimer ma stupeur face à ce projet concocté dans le secret d'une administration régionale.

En effet, que constate-t-on ?

La Sologne, dont chacun sait qu'elle constitue un espace naturel privilégié, de très grande notoriété, mais très fragile, est déclarée « zone à potentiel éolien diffus » alors que tous les territoires qui l'entourent sont eux classés en « zone présentant au niveau régional, de forts enjeux environnementaux, où la création de zone de développement éolien (ZDE) est déconseillée ».

Qui peut accorder le moindre crédit à une telle ineptie ? Veut-on punir la Sologne de ne pas avoir cédé aux mirages d'un Parc naturel régional ? Que l'on implante quelques éoliennes le long de l'autoroute A71, là où va également passer le futur TGV passe encore, mais le reste de l'espace solognot a-t-il vocation à recevoir des éoliennes ?

Sans être grand clerc il y a fort à parier que ce projet va susciter une vive réprobation dans notre région. Il serait sage que les services de l'Etat reprennent au plus vite leurs études.

Je vous remercie de me faire connaître la suite susceptible d'être donnée à cette affaire.

Veillez agréer, Madame le préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yves FROMION

Madame Catherine DELMAS-COMOLLI
Préfet du Cher
Préfecture
Place Marcel Plaisant
18020 BOURGES Cedex